Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260710-D64_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 10 JUILLET 2026

Date de convocation : 06 juillet 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 16* *Votants :* 20

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 10 juillet à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, M. BLAIRON Cédric, adjoints

M. JACOB Christophe, M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme CARISSAN Fanny, Mme FLEURY Samantha, M. TEXIER Chris, conseillers.

EXCUSÉS : M. DEBROIZE Hubert, Mme BERTIN Christine, Mme LECARPENTIER Florence, M. COLLET Mathieu, Mme DUMERAT Emilie

ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo

Monsieur COLLET Mathieu donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne
Madame LE CARPENTIER Florence donne pouvoir à Madame FLEURY Samantha
Monsieur DEBROIZE HUBERT donne pouvoir à Monsieur BLAIRON Cédric
Madame DUMERAT Emilie donne pouvoir à Madame LE PLUART-BRILLAND Mathilde

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CHOPIN Agnès ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°64/2026
Personnel – Modification d'emplois permanents

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 313-1, L 542-2, et L 542-3
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant disposition statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Afin de préparer la rentrée scolaire 2026-2027, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois permanents
Il est proposé de modifier comme suit le tableau des emplois permanents à compter du 1er septembre 2026 :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260710-D64_2026-DE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emploi	Temps de travail actuel	Temps de travail proposé	Observations
Filière Administrative					
Attaché	Attaché territorial	1	35H	35H	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	35H	35H	
	Adjoint administratif	1	35H	35H	
	Adjoint administratif	1	17H30	17H30	
Filière Technique					
Technicien	Technicien	1	35H	35H	
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	3	35H	35H	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35H	35H	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	**33H09**	**33H49**	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	**30H35**	**31H23**	
	Adjoint technique	3	35H	35H	
	Adjoint technique	1	33H56	33H56	
	Adjoint technique	1	21H52	21H52	
Filière Culturelle					
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	35H	35H	
Filière Animation					
Animateur	Animateur principal de 2ème classe	1	35H	35H	
	Animateur	1	-	35H	
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	30H34	32H14	
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	35H	35H	
	Adjoint territorial d'animation	1	35H	35H	
	Adjoint territorial d'animation	1	22H55	23H21	
	Adjoint territorial d'animation	1	**26H46**	**27H25**	

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260710-D64_2026-DE

	Adjoint territorial d'animation	1	**24H43**	**25H18**
	Adjoint territorial d'animation	1	18.84	18H9
Filière Médico-Sociale				
ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	1	**31H27**	**32H04**
	ATSEM principal de 1ère classe	1	**23H44**	**24H44**
	ATSEM principal 2eme classe	1	**30H29**	**31H11**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 20 pour)

- ***MODIFIE*** les emplois permanents précités

Pour extrait conforme, le 10 juillet 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
Agnès CHOPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.